



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 26 juin 2026 DELIBERATION

Rapporteur : Jean CONTOU-CARRÈRE

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien DE TRUCHIS

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ Maire, Présidente,

M. Nicolas MALEIG, Mme Anne SAOUTER, M. Sami BOURI, Mme Elodie JIMENEZ, M. Stéphane LARTIGUE, Mme Flora LAPERNE, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Mme Anne BARBET, et M. Patrick NAVARRO, Adjoints,

M. Raymond VILLALBA, Mme Marie SAYERSE, M. Joël RESTIF, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Philippe GARROTÉ, M. Frédéric LOUSTAU, M. Sébastien DE TRUCHIS, Mme Sabine SALLE, Mme Maïtena FERRAN, Mme Céline BODET, Mme Hélène HIEL, M. Iñaki ECHANIZ, M. Michel ADAM, M. Alfredo DOS SANTOS, Mme Lydia LAGARONNE, Mme Carole LADEUIX, M. Jordan OSSAU-TRESAUGUE et M. Hugo COUCHINAVE, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- Mme Geneviève CIMORRA donne pouvoir à Mme Dominique QUEHEILLE
- M. Jean-Michel IDOPE donne pouvoir à M. Stéphane LARTIGUE
- Mme Sonia CAMPAGNE donne pouvoir à Mme Sabine SALLE
- Mme Nadia DUPEROUSSE donne pouvoir à Mme Carole LADEUIX
- M. Clément SERVAT donne pouvoir à M. Michel ADAM

7 – RÉFECTION TOTALE CHEMIN BAGER (PISTE SOURCE DU L'OURTAU) : RÉPARTITION DU COÛT DES TRAVAUX ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LE BUDGET DE L'EAU POTABLE

Il est rappelé que le service de l'eau potable a procédé à la réhabilitation de la canalisation reliant la source du l'Ourtau à la bache du Bager. Pour ce faire, les engins de chantier ont emprunté la piste desservant la source du l'Ourtau pendant plusieurs mois provoquant une usure avancée de ce chemin. Ainsi, consécutivement à ces travaux, le service de l'eau doit procéder à la remise en état initial avant travaux de cette voie, étant précisé que cette remise en état entre dans le coût global de l'opération de réhabilitation de la canalisation de la source du l'Ourtau.

Il apparaît toutefois nécessaire, pour faciliter l'utilisation de ce chemin et éviter les travaux annuels de remises en état ponctuelles dus à la forte déclivité du chemin et aux fortes précipitations, de procéder à sa réfection complète afin d'améliorer la qualité de sa couche de roulement.

Le coût total de ces travaux est estimé à 117.450 € HT.

Il est proposé de répartir le coût de ces travaux entre le budget de l'eau et le budget principal de la façon suivante :

- Service de l'eau : prise en charge des terrassements et déblais ainsi que de la couche de base en calcaire concassé non traité pour remise en état initial avant travaux du chemin, soit un montant estimé à 29.020 € HT,
- Budget principal de la ville : prise en charge de l'installation du chantier ainsi que de la couche d'imprégnation gravillonnée et des enrobés hydrocarbonés à module élevé, soit un montant estimé à 88.430 € HT.

Le montant de ces travaux étant estimé, il est précisé que des variations de coût pourraient être constatées en fin de chantier.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **APPROUVE** la réfection complète du chemin du Bager menant à la source du l'Ourtau,
- **APPROUVE** la répartition du coût desdits travaux de réfection telle que présentée ci-avant,
- **DIT** que la partie des travaux incombant au service de l'eau potable entre dans le coût global de l'opération de réhabilitation de la canalisation du l'Ourtau.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 26 juin 2026.
Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 30/06/2026



La Maire,



Marie-Lyse BISTUÉ

